

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

### AFFAIRES BELGES.

*Londres, le 31 août.* — Le *Morning Herald* dit que la conférence ne s'est pas assemblée régulièrement depuis quelque temps, ce qui fait présumer qu'il n'y a eu aucun protocole pendant cet intervalle de repos. A la dernière assemblée, la mise en liberté de M. Thorn a été l'objet de ses discussions; elles se sont terminées sans amener de résultat. A la même séance, il a encore été question du traité du 15 novembre, mais M. Van de Weyer ayant annoncé qu'il n'avait aucun pouvoir pour négocier avant l'évacuation préalable de la citadelle d'Anvers, on n'a pas donné de suite à ce pourparler. La dernière déclaration de Louis-Philippe en faveur de son beau-fils (Léopold), a étonné plusieurs membres de la conférence et jeté leurs délibérations dans la confusion, et jusqu'à présent on n'a pu décider si l'évacuation d'Anvers aurait lieu ou non.

### FRANCE.

*Paris, le 1<sup>er</sup> septembre.* — M. le prince de Talleyrand est resté hier trois heures à l'hôtel des affaires étrangères avec M. le comte d'Argout. Des courriers ont été expédiés pour Londres, Vienne, Bruxelles et Ancône.

On assurait hier soir que les principales difficultés qui s'opposaient à l'arrangement final de l'affaire hollando belge, étaient sur le point d'être levées.

(*Nouvelliste.*)

— On assure que le gouvernement ayant reçu la nouvelle que l'armée belge était sur le point d'attaquer l'armée hollandaise, a expédié ce soir en toute hâte un courrier extraordinaire au roi Léopold, pour l'engager de la manière la plus pressante à retirer l'ordre qu'il aurait donné.

(*National*)

(Cette nouvelle est évidemment hasardée.)  
— Une lettre particulière de Londres dit que MM. Goblet et van de Weyer, ayant insisté auprès de lord Palmerston pour obtenir une décision de l'affaire belge, celui-ci aurait répondu que l'Angleterre devait d'abord s'occuper de régler l'affaire portugaise; que la conférence avait la parole du roi Guillaume de ne rien entreprendre, et que la Belgique pouvait rester dans le *statu quo*.

On ajoute que les représentants des trois puissances absolues à la conférence insistent pour intervenir dans l'affaire portugaise, en s'adjoignant l'Espagne; mais que la France et l'Angleterre résistent à cette prétention. Si les démêlés des princes de la maison de Bragance, étaient soumis à une nouvelle conférence, la diplomatie se trouverait ainsi chargée de trois arbitrages, et en jugeant de l'avenir par le passé, il serait difficile d'apercevoir le terme des négociations. Qu'on se rappelle en effet depuis quand la première conférence, celle de l'Angleterre, de la Russie et de la France s'occupe de l'affaire grecque.

(*Message.*)

— On lit dans le *Moniteur*:  
« Un journal du soir annonce que quelques bruits inquiétans sur la santé du roi ont couru dans la journée d'aujourd'hui. Ces bruits n'avaient aucune espèce de fondement; jamais S. M. n'a joui d'une meilleure santé. »

— M. d'André, secrétaire d'ambassade à St. Pétersbourg est arrivé hier au soir de cette capitale à Paris, chargé de dépêches pour le ministre des affaires étrangères.

— *Duchesse de Berry.* Un journal légitimiste dit ce matin la nouvelle répandue depuis quelques jours à Paris que la duchesse de Berry se serait enfoncée un bras en tombant dans une fosse. Il semble maintenant que la présence de la duchesse de Berry dans la Vendée soit la chose du monde la plus natu-

relle à voir la manière calme dont en parlent les journaux de toutes les nuances. On craint pourtant que les chouans excités par la présence de la princesse ne soient sur le point de faire une nouvelle levée de boucliers.

— Les Saint-Simoniens se sont pourvus en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises qui les condamne.

— Aujourd'hui M. le duc de Nemours, tout à fait rétabli, est allé remercier M. Doisteau, marchand de bois, rue de l'Arcade, chez qui il avait été reçu lors de son accident.

— *Assassinat.* Hier vers dix heures du matin, on remarquait sur le pont d'Austerlitz, un assez grand nombre de curieux occupés à regarder une boîte d'environ un pied carré qui flottait sur la Seine. Aperçue par des bateliers, placés près le port de la Halle aux vins, ils dirigèrent leur bateau à sa rencontre et s'en emparèrent. A peine possesseurs de la boîte, ces bateliers s'empressèrent de l'ouvrir: une tête d'homme gisait au fond et l'effroi succéda à la curiosité. Pressés de regagner le rivage, les bateliers se rendirent au corps de garde qui fait l'angle du quai et de la rue des Fossés-Saint-Bernard. Là, on fit appeler immédiatement un commissaire de police, et procès-verbal fût dressé.

La tête a été reconnue pour être celle d'un jeune homme de trente à trente-deux ans, le crime qui l'a séparé de son corps a été jugé devoir être récent; car cette tête avait conservé sa fraîcheur, les yeux avaient encore une sorte de vivacité, la barbe nouvellement rasée et de petites moustaches noires, proprement arrangées, annonçaient que peu d'heures s'étaient écoulées depuis la consommation de l'homicide.

— Aujourd'hui à dix heures, on remarquait sur le pont des Arts et le quai de la Monnaie, une foule considérable dont les regards étaient dirigés sur la grève qui borde le quai de la Monnaie.

Des bateliers venaient d'y déposer un paquet qu'ils avaient pêché dans la Seine, et qui contenait deux jambes d'un cadavre fraîchement coupées et qu'on ne doute pas appartenir au même corps que la tête trouvée hier par un bateau à charbon près du port de la Tournelle.

La police est tout-à-fait sur les traces de cet épouvantable assassinat, qu'on croit avoir été commis sur la personne d'un garçon de caisse demeurant rue Boucherat et qui a disparu subitement.

Huit individus appartenant à la basse classe ont été arrêtés aujourd'hui dans le quartier de la place Maubert, sous la prévention d'avoir participé à ce meurtre.

Cette épouvantable affaire est en ce moment l'objet de toutes les conversations; elle est venue faire une triste diversion au procès des saint-simoniens qui, bien que terminé, était encore le sujet des causeries de nos salons.

Ce matin à 4 heures, sur le quai aux Fleurs, on a trouvé un cœur encore sanglant; il était percé de deux coups d'un instrument aigu; il a été porté à la préfecture de police; on pense que c'est celui du malheureux garçon de caisse dont nous avons parlé plus haut.

— Voici quelques détails sur Frédéric Benoît, exécuté hier:

« A peine âgé de dix-neuf ans, Benoît avait tué sa mère, et paraissant comme témoin devant la cour d'assises, lors du procès intenté à Labauve, il accusa de sang-froid un homme innocent, du crime qu'il avait commis. Deux ans plus tard, il assassina son ami, le compagnon de ses débauches, le confident de son premier crime.

« Frédéric Benoît, depuis sa condamnation, était

calme et tranquille: il semblait même affecter une gaieté qui étonnait tous les habitans de Bicêtre. Il ne comptait pas sur son pourvoi en cassation, disait-il, mais il était impossible que son recours en grâce ne fût point admis. Chaque jour il s'attendait à être amené à Paris pour assister à l'entérinement de ses lettres de commutation. Hier encore, il parlait de son espérance, de sa certitude, et au moment où il allait apprendre qu'il n'avait plus que quelques heures à vivre, il riait, il chantait.

« A cette nouvelle si terrible et si inattendue, Benoît est tombé tout à coup dans un violent désespoir, et il n'a plus fait entendre que des sanglots et des gémissemens qui ont redoublé au moment où il a été extrait de son cachot et amené dans une des salles du greffe de Bicêtre pour les apprêts du supplice.

« Pendant ces longs préparatifs, Benoît n'a fait que sanglotter. Au moment seulement où un des aides lui coupait les cheveux: *Défaites le bouton de ma chemise*, s'est-il écrié vivement. Ce sont les seuls mots qu'il ait prononcés. Bientôt les forces lui ont manqué, (chose inconcevable!) il n'a plus paru accessible qu'à une seule sensation: c'était celle de froid qu'il ressentait aux pieds. (Aux termes de l'arrêt de condamnation, ses pieds avaient été déchaussés et mis à nu.)

« A sept heures, Benoît, soutenu par les exécuteurs, est sorti du guichet et a été porté dans la voiture.

« Le trajet a été rapidement franchi. Arrivé au pied de l'échafaud, qu'entouraient à peine 200 curieux: *Ma mère, a-t-il dit, ah! je suis innocent. Mon dieu, ayez pitié de moi!*

« Pendant que l'on faisait lecture de l'arrêt de condamnation, Benoît était sur l'échafaud, soutenu par les exécuteurs. C'était quelque chose d'horrible à voir que ce spectacle. Enveloppé d'un large linceul blanc, la face couverte d'un crêpe noir, le parricide échappait aux regards de la foule silencieuse, et sous ces vêtemens mystérieux et lugubres la vie ne se manifestait plus que par d'affreux hurlemens qui bientôt ont expiré sous le couteau.

Ainsi s'est terminé ce drame sanglant; ainsi est mort un jeune homme qui entra à peine dans sa vingt-deuxième année, et à qui son rang et son éducation devaient marquer une place honorable et brillante.

— Mme. Ida Saint Elme, la *Contemporaine* s'est présentée en personne à plusieurs audiences de la première chambre du tribunal de première instance, pour répondre à une demande civile en dommages et intérêts formée contre elle à raison de la publication du tome IX de ses mémoires, par M. le vicomte de Touchebœuf Clermont, membre de la légion d'honneur, chevalier de Malte, chef d'escadron en réforme, et ancien chef d'instruction de la cavalerie égyptienne au service du pacha Mehemet-Ali.

Le tribunal a reconnu fondée la demande de M. de Touchebœuf, en ce qui concerne les épithètes de grossier et de brutal. Il a condamné la *Contemporaine* à 400 francs de dommages et intérêts, et a mis l'imprimeur hors de cause.

— On écrit de Rome, le 19 août:

« La mort du duc de Reichstadt va réunir très-prochainement à Rome tous les membres de la famille de Napoléon auprès de madame Letitia, leur mère. Les princes Lucien et Jérôme Bonaparte y sont déjà, ainsi que la princesse Camerata, fille de la princesse Elisa Bachocchi, l'ex-roi de Hollande Louis, et madame Murat sont incessamment attendus.

« Ils viennent tous auprès de leur mère chercher à faire changer en leur faveur le testament qui léguait à son petit fils les biens immenses qu'elle possède. Le cardinal Fesch doit agir dans le même sens auprès de sa sœur pour que plus d'égalité et de justice préside à ses nouvelles dispositions testamentaires. Du reste, un jésuite éclairé dirige la conscience de madame Letitia, et ses conseils auront probablement quelque influence sur la détermination qu'elle prendra. »

— Le *moniteur Ottoman* du 4 août, avoue dans sa partie officielle qu'un engagement a eu lieu à



Il est parvenu à s'échapper par un sentier qui n'était pas gardé, mais il a été poursuivi et a perdu du monde en tués et blessés, parmi lesquels se trouve son principal complice Humsadbek d'Avarez. (J. de St-Petersbourg.)

— Un laboureur anglais, veuf, vient d'adresser à un journal l'invitation suivante, adressée aux demoiselles d'un certain âge, qui ne seraient pas éloignées de se marier :

« Bon pour une femme : mariage. Charles Warren, à Marsh Dorsel. Ma famille se compose d'un garçon âgé de 3 ans, d'une fille âgée de 8 ans, et d'un autre garçon âgé de 5 ans. La maison que j'habite m'appartient; je n'ai donc pas de loyer à payer. Je possède un terrain d'une acre d'étendue; ce terrain est semé cette année de pommes de terre, moitié bleues et moitié blanches. Ma femme est décédée il y a maintenant treize mois, à l'époque de la foire. Mes enfants sont seuls dans la journée, mais je reviens toujours à la maison la nuit. Je pense que ce serait un grand avantage pour mes enfants ainsi que pour moi s'il y avait une femme à la maison. Mon travail me vaut par semaine 8 schel., et mes enfants gagnent 2 schel. par semaine. Nous avons constamment de l'ouvrage. Il me faut une femme vive, bonne et alerte, qui soit âgée de trente à quarante ans. Je ne désire pas une seconde famille. J'ai besoin d'une femme qui puisse avoir soin de mes enfants et de mes cochons pendant que je travaille. » (Times.)

— Les gardes nationaux du cercle de Rerath (Allemagne), ont reçu l'injonction de prêter serment à leurs drapeaux. La formule du serment date encore du moyen âge, et n'est autre chose que le serment des anciens vassaux féodaux qui juraient fidélité absolue et obéissance à leur suzerain. Les gardes nationaux ont refusé ce serment comme contraire à la constitution.

#### ACCORD DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

La presse du mouvement commence à revenir de ses paniques, feintes ou réelles, en ce qui concerne la politique générale. Le *Courrier Français* publie aujourd'hui même un article d'où il résulte évidemment que la guerre n'est point encore aux portes de la France et de la Belgique, comme d'autres journaux s'efforcent de l'établir. Il faut reconnaître cependant que les gouvernements constitutionnels ont grand tort d'accorder terme à l'absolutisme, et de ne point mettre à profit le temps de ses embarras et de ses craintes pour terminer les affaires européennes en litige. Le présent appartient encore à la liberté, et sans doute aussi l'avenir; mais nous pouvons souffrir des intermitences dont sa fortune peut n'être point à l'abri. C'est un danger que la politique peut conjurer en se hâtant un peu. Voici l'article du *Courrier Français* :

« On a parlé à diverses reprises du retour du maréchal Mortier, et l'on regarde son départ prochain de Saint-Petersbourg comme un indice du peu d'intelligence qui régnait entre le cabinet russe et le cabinet des Tuileries. Il est vrai, d'après les lettres particulières de Russie que le maréchal ne compte point passer l'hiver dans le lieu de son ambassade, et qu'il reviendra en France cet automne; mais il paraît que l'état de sa santé est le principal motif de son retour. Le maréchal a reçu l'empereur l'a reçu avec une grande distinction; il paraît même que S. M. impériale affectait de témoigner une estime particulière pour le caractère personnel de l'ambassadeur, et que par compensation elle affectait aussi d'observer le plus profond silence sur le souverain que cet ambassadeur représentait. Dans ce contraste, il était facile de juger des préventions de Nicolas contre la France et contre le gouvernement de juillet. Mais depuis l'arrivée de lord Durham, les choses ont bien changé de face, l'union intime qui existe entre l'accord parfait qui se fait remarquer dans leurs démarches et dans leurs notes, a donné sans doute beaucoup à réfléchir au cabinet de Saint-Petersbourg. Le fait est qu'il montre aujourd'hui beaucoup plus d'humanité et d'égards dans ses relations avec le maréchal, non en ce qui regarde celui-ci particulièrement, car il n'avait rien à désirer sous ce rapport, mais en ce qui touche la France et son chef. On ne redoute, comme la plupart des autres puissances de l'Europe, qu'une guerre générale

en serait l'inévitable conséquence. Il veut, quand à présent du moins, le maintien de la paix; l'amitié même qu'il porte au roi de Hollande et au prince d'Orange ne l'aveugle pas sur la véritable situation des choses, et il finirait par abandonner leur cause s'ils s'obstinaient plus long-temps à entretenir cet état de malaise où la question hollando-belge a placé les souverains aussi bien que les nations de l'Europe.

« Ces détails qui sont peu d'accord nous en convenons, avec les apparences et les idées accréditées généralement, nous ont été communiqués dans des lettres de commerce écrites par des négociants qui la connaissance des affaires politiques n'est nullement étrangère. »

#### ÉCOLE INDUSTRIELLE DE LIÈGE POUR LES OUVRIERS

Au commencement de cette année, la régence de Liège décida l'érection d'une école industrielle destinée aux ouvriers. Nous apprenons que cette école s'ouvrira dans le courant du mois de novembre prochain; c'est avec une vive satisfaction que nous communiquons cette nouvelle à nos lecteurs. On assure que jusqu'ici la régence s'est vue paralysée dans son bon vouloir pour la classe ouvrière, par la raison que la dépense nécessaire à la réalisation de ses projets n'a été approuvée que depuis fort peu de temps par la députation des états.

Cette dépense s'élève à 1500 florins. On ne saurait se dissimuler qu'une somme aussi modique est insuffisante pour fonder une école d'industrie en rapport avec les besoins de la classe ouvrière; mais se sont les fondemens d'une institution populaire que la régence a voulu jeter, et elle achèvera plus tard son ouvrage.

On doit sentir aujourd'hui, qu'à côté des établissements publics destinés à l'instruction de la classe aisée, il faut en élever d'autres consacrés aux classes ouvrières. C'est là une nécessité impérieuse de notre époque et de la forme du gouvernement que la révolution nous a donnée. En attendant que ces idées soient généralement admises; nous félicitons la régence de ses efforts et des résultats qu'ils ont déjà obtenus.

Nous avons plusieurs fois émis quelques idées sur la méthode et la nature de l'enseignement dans une école industrielle, nous croyons qu'il n'est pas sans opportunité d'y revenir encore en quelques mots.

On pourrait borner les objets de l'enseignement à ceux qui suivent : la langue française; l'arithmétique, dans ce qu'elle renferme de plus usuel, les notions d'algèbre nécessaires pour arriver à la géométrie, la géométrie; la physique et la chimie dans leurs rapports les plus immédiats avec les arts et les métiers; le dessin linéaire et des machines, et la coupe des pierres.

On ne saurait trop recommander au professeur de mathématiques de restreindre l'enseignement de la théorie aux notions rigoureusement nécessaires pour la pratique, et de prouver cette nécessité par des indications multipliées. Il faut éviter que l'élève se demande à quoi cela me servira-t-il? Le professeur devra aussi ménager le temps et l'intelligence de son auditoire.

Ces recommandations s'appliquent plus spécialement encore à l'enseignement de la chimie et de la physique.

Le cours de dessin linéaire et des machines doit être l'une des parties les plus importantes des études à faire à l'école.

Pour le dessin des machines, le professeur devra s'appliquer à donner comme sujets d'étude les machines employées par l'industrie de notre province, telles que celles, par exemple, qui forment l'ensemble d'une manufacture de draps, d'une papeterie, d'une fonderie, d'un laminoir, d'une forge, d'une usine à canons, d'un martinet, d'une distillerie, etc. L'architecture hydraulique sera aussi fort utile dans un pays qui compte tant d'usines unies par des courans d'eau. Le dessin relatif à la menuiserie, la serrurerie, la charpenterie, l'ornement des armes de luxe, devra aussi être enseigné aux ouvriers de ces différentes professions.

Plus tard, quand l'institution aura reçu les développemens qu'elle demande, il faudra attacher à l'école des maîtres ouvriers habiles pour y enseigner les procédés pratiques de leur profession.

Il ne sera pas sans utilité de donner aux élèves quelques notions sur les institutions du pays et sur les devoirs qu'elles imposent.

Nous voudrions aussi des distributions de prix. Pourquoi le ressort puissant de l'émulation serait-il banni de l'enseignement industriel? Un prix ne serait point ici une de ces distinctions souvent stériles, car l'élève qui l'aurait obtenu serait par là même reconnu comme bon ouvrier.

#### PROMOTIONS DANS L'ARMÉE.

Par arrêté royal du 30 août, sont nommés dans l'arme de l'artillerie :

Capitaines de 2<sup>e</sup> classe. — Les lieutenans Moonens (Martin), du 2<sup>e</sup> bataillon d'artillerie de siège; Davreux (Antoine-François-Maurice), de la 4<sup>e</sup> batterie de campagne; Descoville (François-Hubert), attaché à l'arsenal d'Anvers.

Sous-lieutenans. — Les sergens-majors Vonhattenstein (Henri-André-Emile), du 3<sup>e</sup> bataillon d'artillerie de siège; Scholten (Henri), de la 8<sup>e</sup> batterie de campagne.

Les aspirans d'artillerie Heymans (Frédéric A.), Mülle (Charles-Eugène), La Force (Jules), Dumont (Charles-Joseph), et Malherbe (M.-J.-A.)

Garde d'artillerie de 3<sup>e</sup> classe à Bruxelles. — Le conducteur d'artillerie de 3<sup>e</sup> classe Sepulchre (Joseph.)

Capitaine de 2<sup>e</sup> classe dans le train d'artillerie. — Le lieutenant Paques (Philippe-Daniel.)

Lieutenans dans le train d'artillerie. — Les sous-lieutenans De Lincé (Jean-Bernard), de la même arme, et Das (Jean-Baptiste), de la même arme.

Sous-lieutenans dans le train d'artillerie. — L'adjudant-sous-officier Broos (Wauthers), le maréchal-des-logis chef Brillouet (Jacques), et le maréchal-des-logis Petein (François-Jacob), de la même arme.

#### NOUVELLES DE HOLLANDE.

On lit dans le *Handelsblad*, sous la date de Bois-le-Duc, 30 août :

On mande des bords de la Meuse que notre gouvernement paraît avoir permis à quelques navires belges de descendre la rivière, et que 3 de ces bâtimens auraient passé à Vierlingsbeek, ayant à bord des objets pour l'usage des troupes cantonnées sur la rive droite.

On continue à indiquer le milieu du mois de septembre comme l'époque à laquelle aura lieu la levée des camps, et le retour ici du quartier-général.

— On apprend que S. A. R. le prince Frédéric se trouve de nouveau au quartier-général à Tilbourg, et que S. A. R. le prince feld-maréchal est allé le 29 août au camp d'Oirschot.

— On lit dans la correspondance de l'*Handelsblad* :

On s'occupe beaucoup dans les cercles de Paris du départ de la princesse Bagration pour la Belgique et la Hollande. On est d'accord sur la manière d'envisager ce voyage demi-officiellement politique, annoncé comme une combinaison du cabinet français, qui compte immensément sur l'influence de la princesse, aidée de celle de M. Glasson, pour arriver enfin à réunir les intérêts divisés des deux pays; le ministère espère un heureux résultat du concours de cette double mission. Le langage de la princesse Bagration aura d'autant plus de poids auprès des deux cours, que l'on n'ignore pas que par ses relations avec un des plus grands diplomates du Nord, elle possède parfaitement toutes les idées politiques d'un et d'autre côté; la tendre amitié qui unissait M. Glasson à feu M. Casimir Périer, fait que, pénétré du système du 13 mars, il est plus à même que tout autre d'en développer sagement les vues pacifiques.

*Semence.* — La commission provinciale d'agriculture de Liège a adressé le rapport suivant à M. le gouverneur :

Le cultivateur éprouve quelquefois beaucoup de difficultés pour nettoyer le blé qu'il destine à la reproduction et en expulser la graine des plantes nuisibles; ou ses efforts restent sans succès et ses terrains continuent alors à être encombrés de mauvaises herbes; ou il perd un temps précieux à cette opération.

Un membre de notre commission s'est occupé de rechercher le moyen le plus propre à obtenir une semence pure; voici celui qu'il propose : peigner les gerbes avant de les soumettre à l'action du fléau, comme cela se pratique pour la paille que l'on destine à couvrir les toits, c'est-à-dire, en faire des chaumes ou was.

Ce moyen est d'une exécution extrêmement facile, et nous croyons remplir notre tâche en vous priant de vouloir bien le publier par la voie du *Mémorial administratif*.

Le tribunal correctionnel séant en cette ville, a, dans son audience du 30 août dernier condamné : 1<sup>o</sup> à 20 florins d'amende; 2<sup>o</sup> à 3 jours de prison et 20 florins d'amende; et 3<sup>o</sup> à 3 jours de prison et 30 florins d'amende, tous au remboursement des frais, trois individus prévenus d'avoir livrés leurs maisons à la débauche, en infraction au règlement municipal du 30 avril 1829.

**CHOLERA.** — Bruxelles. — Du 1<sup>er</sup> septembre à 9 heures du matin, au 2, à la même heure, 20 nouveaux cas 11 décès *Saint-Josse-ten-Node*, 1<sup>er</sup>. — 2 cas nouveaux, 2 décès. *Leeuw-St-Pierre*, 1<sup>er</sup>. — 2 cas de choléra, aucun décès. *Hal*, 1<sup>er</sup>. — 3 cas nouveaux, 4 décès. *Louvain*, 1<sup>er</sup>. — 2 cas nouveaux, aucun décès. *Gand*, 1<sup>er</sup> septembre, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 12 décès, 7 nouveaux cas, 18 en traitement, 16 convalescens, 3 guéris. *Anvers*. — Du 2 au 3 septembre, 8 nouveaux cas, 4 décès, 7 guéris. *Alost*, 1<sup>er</sup>. — 1 cas nouveau, 1 décès. *Termonde*, 1<sup>er</sup>. — 1 cas nouveau, aucun décès. *Bruges*, 1<sup>er</sup>. — 5 cas nouveaux, 3 décès. *Mons*, 1<sup>er</sup>. — Ni cas nouveau, ni décès. *Soignies*, 31 août. — 3 cas nouveaux, aucun décès. *Ath*, 1<sup>er</sup>. — 2 cas nouveaux, 1 décès. *Tournay*, 1<sup>er</sup>. — 2 cas nouveaux, 1 décès.

— Il y a eu à Luxembourg, du 29 août au premier septembre, 39 nouveaux cas de choléra, 24 décès. Le nombre des guéris et convalescens était de 141, 81 restaient en traitement.

— Il y a eu à La Haye, du 31 août au premier septembre, 40 nouveaux cas de choléra, 4 décès, 4 guéris, il restait en traitement 55.

Depuis le 14 juillet, jour de l'invasion de la maladie, jusqu'à aujourd'hui 6 heures du matin, le nombre des atteints s'élève à 460, dont 170 sont guéris, 235 morts et 55 en traitement.

— Il résulte d'un bulletin général des décès occasionnés par suite du choléra, que cette maladie a fait mourir à Paris 17.978 personnes depuis le 26 mars, jour de son invasion, jusqu'au 31 août.

**Jugement du tribunal de simple police, séant en cette ville, du mois d'août.**

- 1 Un fl. 50 cts. d'amende pour dépôt de décombre.
- 2 Un fl. idem et, en cas de non-paiement un jour de prison pour balayage.
- 3 2 fls. 84 cts. idem pour jeu de hasard.
- 4 5 jours de prison pour tapage injurieux.
- 5 Un fl. d'amende pour contravention rurale.
- 6 Idem et, en cas de non-paiement 2 jours de prison pour étalage sur la voie publique.
- 7 2 fls. 36 cts. idem pour foule d'un terrain ensemencé.
- 8 1 fl. idem et, en cas de non-paiement un jour de prison pour jet de cendres sur la voie publique.
- 9 2 fls. 84 cts. idem pour jet d'immondices sur autrui.
- 10 1 fl. 42 cts. idem pour injures simples.
- 11 Un jour de prison pour tapage injurieux.
- 12 5 idem idem.
- 13 5 fls. 20 cts. d'amende idem.
- 14 Deux fois 3 jours de prison, une fois 2 jours et trois fois 50 cents d'amende pour fermeture de cabarets.
- 15 50 cents d'amende pour injures simples.
- 16 Trois fois un fl. d'amende et, en cas de non-paiement un jour de prison pour baign dans un lieu défendu.
- 17 50 cents d'amende pour fermeture de cabaret.
- 18 Un fl. idem et, en cas de non-paiement un jour de prison pour cheval sur une promenade.
- 19 Quatre fois un fl. d'amende et, en cas de non-paiement un jour de prison pour étalage sur la voie publique.
- 20 3 jours de prisons, et un fl. d'amende pour fermeture de cabarets.
- 21 Un fl. d'amende et, en cas de non-paiement 3 jours de prison.
- Idem un fl. d'amende et, en cas de non-paiement un jour de prison pour baign dans les lieux interdits.
- 22 5 jours de prison pour tapage injurieux et nocturne.
- 23 Un fl. d'amende pour injures simples.
- 24 Deux fois 2 jours de prison pour tapage injurieux.
- 25 2 jours de prison idem.
- 26 Deux fois un fl. d'amende idem.
- 27 50 cents d'amende pour exhalaisons insalubres.
- 28 Deux fois un fl. d'amende et un jour de prison, en cas de non-paiement pour baign dans la rivière.
- 29 Un fl. d'amende et, en cas de non-paiement un jour de prison pour diligence allant au grand trot.
- 30 Deux fois 3 fls. d'amende et, en cas de non-paiement 2 jours de prison pour la même contravention.
- 31 3 fois 2 jours de prison et 3 fois 50 cents d'amende pour fermeture des cabarets.
- 32 Un fl. d'amende pour injures simples.
- 33 2 fls. d'amende idem.
- 34 1 fl. 50 cts. d'amende et 2 fois un fl. pour fermetures des cabarets.
- 35 Un fl. d'amende pour injures simples.

**ÉTAT CIVIL DE LIEGE du 3 septembre.**

**Naissances :** 6 garçons, 4 filles.

**Décès :** 1 garçon, 3 filles, 2 hommes, 5 femmes, savoir : Jacques Regnier, âgé de 64 ans, menuisier, quai d'Avroy, veuf de Marie Catherine Perot. — Guillaume Renwart, âgé de 42 ans, boucher, faubourg Ste-Walburge, époux de Marie Catherine Niket. — Marie Joseph Godin, âgée de 78 ans, sur le Chaffour, veuve de Remi Poliseur. — Catherine Dheur, âgée de 70 ans, tricoteuse, rue Hocheporte, veuve de Jean Joseph Marchal. — Marie Louise Maraban, âgée de 38 ans, ouvrière en dentelles, rue Pierreuse, épouse de deuxième nocces de Nicolas Joseph Nihet. — Anne Marguerite Rousseaux, âgée de 34 ans, faubourg Saint-Gilles, épouse de Gerard Bernard. — Françoise Amélie Herpin, âgée de 31 ans, négociante, rue Neuvice, épouse de Maximilien Henri Joseph Claudioit.

Sommaire des articles du dernier n<sup>o</sup> du *Méphisophélès* Chronique théâtrale. Grand théâtre. — Avis au public. — Defunctus est. — Les trois actifs. — M. de Cortenbach. — Statu quo. — D'un conseiller. — L'ambassadeur à Rome. — Boutades.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**FÊTE DE CHAUFONTAINE.**

*Dimanche, 9 du courant.*

A. HENRARD, tenant l'hôtel de Liège, a l'honneur d'annoncer qu'il donnera BAL chez lui, le dimanche et le lundi de la fête.

Pour la facilité des personnes qui arrivent l'après-dîner, il y aura une seconde table d'hôte à trois heures. On peut se procurer également des places à son char-à-banc qui fera plusieurs courses ces jours là, en s'adressant chez DISTEXHE, rue Sur-Meuse, n<sup>o</sup> 445, à Liège. 391



Le CHAR-A-BANC, coin de la rue du Pot d'or, PART à présent à 8 heures 1/2. 390

JANIN l'aîné, demeurant rue des Aveugles, n<sup>o</sup> 780, prévient le public qu'il tient un RESTAURANT ESTAMINET, fait porter des Diners en ville et tient des pensionnaires; il observe qu'il fera la cuisine lui-même. Audit n<sup>o</sup> il y a des QUARTIERS à LOUER. 389

Le public est prévenu que le 10 courant, à une heure après midi, il sera exposé en VENTE 20 BONNIERS de Taillis et Entaie du bois de *Saint-Paul*, situé à Hamois; divisés en 30 lots. Le prix de cette vente sera payable à 9 et 12 mois, et le recours aura lieu à la barrière de Hubinne. 386

**VENTE DE TAILLIS ET DE FUTAYES, aux Hayes des-Moxhes.**

Mardi 11 septembre, on vendra, à 10 heures du matin, en hausse publique, par le ministère de M<sup>e</sup> THONON, notaire, chez Mme. Barbier-Jeunehomme, à la Neufville, diverses portions de raspes de belle croissance. — Plus quelques marchés de futaye, aux pieds des arbres. — S'adresser à PAQUAY, garde forestier au Rotheux. 387

VOITURE à VENDRE au Grand Cerf. 388

**BIENS A VENDRE SITUES A VERLAINE.**

Il sera procédé à la vente aux enchères, par le ministère de M<sup>e</sup> DIEUDONNE, notaire, à Verlainne, savoir :

Le 13 septembre 1832, à deux heures après-midi, en la demeure du sieur Jean Maka, cabaretier à Verlainne, de 114 perches 82 aunes de terre en 4 pièces, libres de charges, sises à Verlainne.

Et le 18 septembre 1832, à deux heures de relevée, en la demeure du sieur Pierre Renard, cabaretier, à Bodegnée, d'une maison, étables et fournil, construits en brigues, avec cour, jardin et prairie bien arborée y annexés, contenant 47 perches 95 aunes, sis à Verlainne, en lieu dit Vinave des Strias. S'adresser audit notaire pour voir les titres et conditions. 380

La VENTE aux enchères publiques par licitation de la ferme dite Haute-Mehagne et d'autres immeubles, situés dans les communes de Chênée, Embour et Vaux-sous-Chevremont, annoncée pour le 4 et 5 septembre 1832 devant M. le juge de paix des quartiers Sud-Ouest de la ville de Liège, par le ministère de M<sup>e</sup> LIBENS, notaire, place Saint-Pierre à Liège en son étude, est définitivement fixée au deux et trois octobre 1832, neuf heures du matin et elle aura lieu en ladite étude de M<sup>e</sup> LIBENS. — S'y adresser pour les charges et conditions. 377

Une BOURSE fondée par POSTHOUDER, pour l'étude de la philosophie et de la théologie étant vacante, les ayant droits sont invités à remettre leurs titres avant le 15 courant à M. le curé primaire de Huy, collateur de ladite bourse. 392

**413 BELLE VENTE DE COUPES DE BOIS.**

M. Grisard-Limbourg, fera VENDRE par le ministère du notaire GILON, le jeudi 13 septembre 1832, à 10 heures, dans les bois nommés Pieds de Vaches et St-Paul à Ramet, 22 bonniers de beaux taillis; divisés en 20 portions. La VENTE aura lieu dans ledit bois à crédit moyennant caution.

A RENDRE ou LOUER pour en jouir de suite, une belle MAISON bâtie à neuf propre, soit à un rentier ou à tout commerce, avec très beaux salons et très belles cheminées en marbre, le tout à la moderne; à côté de cette maison se trouve un terrain propre à faire un jardin ou grande cour, avec écurie et remise si on le désire. Cette maison est située coin des rues de la Cathédrale et de l'Université. S'adresser pour renseignements prix et conditions au n<sup>o</sup> 904, place du Grand-Marché. 264

**VILLE LE LIEGE. — INHUMATION.**

Le bourgmestre et échevins informent qu'il sera procédé le mercredi 5 septembre prochain, à dix heures du matin, à la salle de la régence, à l'hôtel-de-ville, et de concert avec le comité des inhumations, à l'adjudication au rabais, du transport des corps au cimetière de Robermont pour le terme de 3 années, à partir du 10 octobre prochain.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence, où l'on peut en prendre connaissance depuis 9 heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi. A l'hôtel-de-ville, le 27 août 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.  
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

Mardi dix-huit septembre 1832, à midi, il sera procédé dans la maison du sieur Brive, à Waseige, canton d'Avesnes, arrondissement de Huy, province de Liège, pardevant M<sup>e</sup> LIBENS, notaire, à la VENTE aux enchères d'une très-belle et solide FERME patrimoniale dont le corps de logis est couvert en ardoises, située au milieu de la commune de Meffe, près dudit Waseige, contenant quatre vingt huit bonniers ardoises, y compris treize bonniers de jardin et prairies, occupée par F. Marchant. Elle est libre de charges, elle sera exposée sur une mise à prix définitive de quatre vingt dix mille florins des Pays-Bas en masse, puis en détail pour le tout ou pour une partie. On pourra traiter de gré-à-gré avant le jour fixé pour la vente. On accordera toutes facilités pour le paiement du prix. S'adresser à M. BERLEUR, avoué à Liège, pour le prix et conditions.

A VENDRE DEUX PRESSES en bois dont une à imprimer et une à presser le papier. S'adresser rue Pont-d'Or, numéro 32.

**COMMERCE.**

*Bourse de Paris, du 1<sup>er</sup> sept.* — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 99 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 20 — Actions de la banque, 1636 fr. 50 c. — Certif. Falcomet 80 fr. 90 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 3/4. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 80 1/4. — Emprunt Belge 77 1/4.

*Bourse d'Amsterdam, du 1<sup>er</sup> sept.* — Dette active, 4 1/8 0/0 00; idem différée 00/00. — Bill. de change 17 1/8. — Syndiat d'amor. 00 0/0 0/0 0/0, idem 3 1/2 p. 0/0, 00 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. — Rus. Hope et C<sup>e</sup>, 96 3/4 98 1/2 0; idem ins. gr. li., 00 0/0; idem C. Ham., 00 0/0; idem em. à L. 00 0/0. — Jan. à Lond. 0/0. — Ren. franc. 0 2/10. 69 1/8 3 1/2. — Métall. 85 1/2 0/0. — Naples Falc. 75 3/4; idem à Lond., 00 — Perp. à Amst. 518 0 0/0. — A. R. 1<sup>re</sup> levée, 000. — Rente perp., 00 00. — Lots de Pol. gne, 00 0. — Brésil., 00 0/0 00. — Grec 2<sup>e</sup>, levée, 00 0/0 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor 00 0/0.

*Bourse d'Anvers du 3 septembre.*

Change.	a courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	118 0/0 av.		
Londres.	12 2 1/2	P 12 1/2 1/2	A
Paris.	47 5/16	47	A
Francfort.	36	A 35 7/8	A 35 3/4
Hambourg.	35 1/2	35 3/8	
		Escompte 4 0/0	

*Cours des Effets.*

<i>Belgique</i>	Empr. de 40 mill., 5 d'intérêt,	99 5/8 3/4
	Empr. de 42 mill.,	99 3/8 et P.
	Empr. de 24 mill.,	75 3/8 1/4 P.
	Dette active, 5	99 1/2 et A.
	Oblig. de Entr. 5	00 0/0.
		00 0/0.
<i>Hollande.</i>	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.,	4 1/2
	Rent. remb.,	2 1/2
		84 1/2 et 88 0/0.

*Arrivages au port d'Anvers, du 1 et 2 septembre.*

Le brik amér Rosalbo, cap. Edwards, venant de Baltimore, chargé de café, tabac et sucre.  
Le brik belge Willem Lodewyk, cap. Nieuw Zwager, venant de Liverpool, chargé de sel.  
Le smak belge Victor, cap. Kuypers, venant de Houthulst, chargé de fer.  
Le koff belge Angelina, cap. Stinze, venant de Cardiff, chargé de fer.  
Le brick belge Pieter Karel, cap. Ruyter, ven. de Liverpool, chargé de sel.  
Le brick stockois Rosalia, cap. Maes, ven. d'Archangel, chargé de céréales.

*Prix des grains au marché de Liège du 3 sept.*

Frouent vieux la rasière P. B.	10 fl. 56 1/2 c.
Id. nouveau, id.	9 fl. 40 1/2 c.
Seigle, nouveau, id.	6 fl. 67 c.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.